



ATTENTION DANGER POUR LES PATS

Personnels Administratifs, Techniques ou Scientifiques, si vous êtes affectés dans un service de police en contact avec le public, l'article 13 du code de déontologie qui dispose « *le policier et le gendarme (...) selon leurs services d'appartenance ou la nature des missions qui leur sont confiées, ils agissent en étant individuellement identifiables* », peut vous être appliqué.

En effet, dans ce même code, le terme « policier » s'entend de tous les personnels exerçant dans un service de la police nationale, quel que soit leur statut, et aux personnes légalement appelées à participer à leurs missions.

En conséquence, des personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques seraient dans l'obligation de porter ce numéro d'identification (numéro RIO figurant au dos de la carte professionnelle agent).

Aux Comités Techniques Police Nationale et Ministériel du 1^{er} trimestre 2013, le SNAPATSI a voté CONTRE ce code.

**Aujourd'hui vous pouvez remercier qui ?
Merci FO (Préfecture – Centrale – SNIPAT – Unité SGP),
merci l'UNSA, merci la CFDT
qui ont voté POUR**

Dans les jours prochains votre hiérarchie est susceptible de vous demander de récupérer votre kit d'identification.

Bureau National
01.55.34.33.20

**COLLÈGUES, TIREZ EN LES CONSÉQUENCES,
VOUS SAVEZ QUI REMERCIER !**

CAR LE PUBLIC POURRA SE RETOURNER CONTRE VOUS ...

